

# WEBINAIRE : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2025-2026

Par : Aida Louafi

Agente de soutien en  
développement social,  
MRC de Vaudreuil-Soulanges



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Déroulement du webinaire

## Appel de projets – Fonds de développement des communautés

1. Présentation du Fonds de développement des communautés (FDC)
2. Admissibilité au programme
3. Processus de dépôt et sélection des projets
4. Soutien aux projets acceptés et clôture des projets
5. Questions et tour de table

# Présentation du Fonds de développement des communautés (FDC)



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Le Fonds de développement des communautés (FDC)

## Objectifs du FDC :

- Faciliter le soutien de projets visant l'amélioration de la qualité des divers milieux de vie de la MRC;

## Sources financières :

- Fonds régions et ruralité (100%)

Pour plus de détails concernant le Fonds de développement des communautés, consultez le **guide du promoteur** disponible sur le site Internet de la MRC Vaudreuil-Soulanges.



## Les acteurs de la mise en œuvre du FDC

- **VOUS !**
- La table territoriale de développement social de Vaudreuil-Soulanges
- L'équipe en développement social de la MRC
- Le comité d'analyse et de gestion du Fonds
- Le conseil de la MRC

# Admissibilité au programme



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

## Le territoire d'application

Pour être admissible, le projet doit avoir lieu dans une ou plusieurs des 23 municipalités de la MRC.



# Les promoteurs ciblés

## ADMISSIBLES:

- Les municipalités;
- Les organismes municipaux;
- Le DEV;
- Les organismes à but non lucratif et incorporés, ainsi que les coopératives non financières.

## NON-ADMISSIBLES :

- Les organismes gouvernementaux;
- Les organismes paragouvernementaux (institutions).



## Les projets admissibles

Pour être admissible, un projet doit s'inscrire minimalement dans l'un des 17 objectifs rattachés aux sept (7) priorités d'intervention de la Politique de développement social durable.

Les 7 priorités d'intervention de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges :

1. Soins de santé et services sociaux
2. Mobilité durable
3. Logement
4. Réussite éducative et sociale des jeunes
5. Relations interculturelles
6. Services communautaires
7. Alimentation



## Les 4 critères de sélection des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Critères d'analyse



## 1. Ancrage dans la communauté

- Participation sociale
- Responsabilité collective
- Réflexion intersectorielle
- **Concertation**
- Intégrité et respect des compétences des partenaires
- Engagement à l'action



## 2. Qualité du projet

- Projet structurant
- Développement durable
- **Innovation**
- Impact sur les milieux défavorisés
- Relève
- Création d'emplois
- Financement provenant de différentes sources



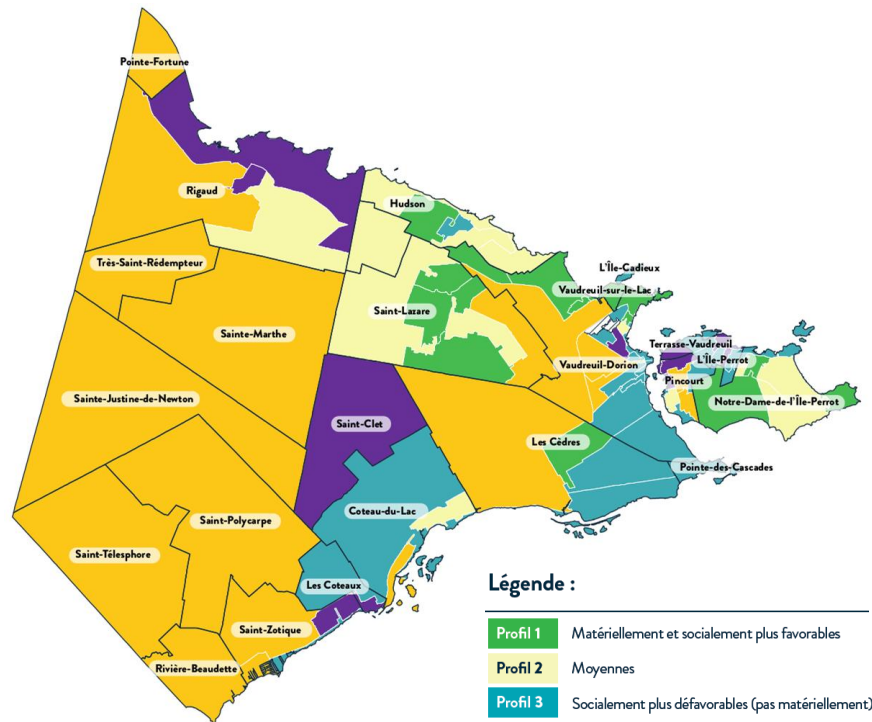
## 3. La qualité des résultats attendus

- Rayonnement
- Durabilité
- Viabilité
- Retombées (changement sociétal, économiques et/ou environnementales visées et résultats attendus)
- Possibilité de transfert

# Critères d'analyse

## 4. La portée géographique du projet

- Projets à portée régionale (couvrant plus de 10 municipalités)
- Initiatives réalisées en milieu rural
- Interventions auprès des zones de défavorisation sociale et matérielle



### Légende :

Profil 1	Matériellement et socialement plus favorables
Profil 2	Moyennes
Profil 3	Socialement plus défavorables (pas matériellement)
Profil 4	Matériellement plus défavorables (pas socialement)
Profil 5	Matériellement et socialement plus défavorables

	Données manquantes ou masquées
	Limite municipale

# Balises de financement



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

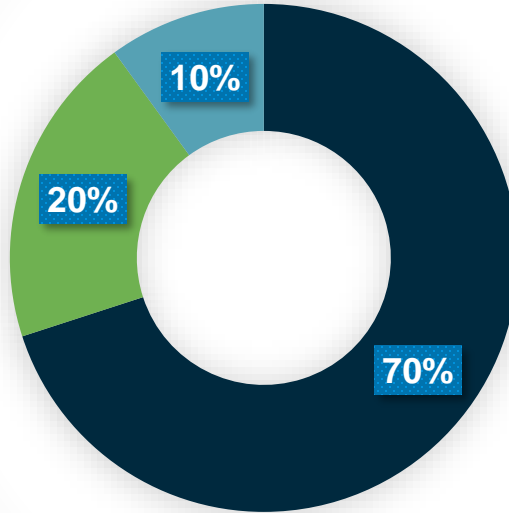
## Les balises de financement



Durée maximale  
pour la réalisation  
des projets :

**12 mois**

Aucune autre  
source de financement  
ne doit être disponible.



- Taux de contribution maximal du FDC : 70 %
- Engagement minimal du promoteur ou de ses collaborateurs : 20 %
- Contributions non monétaires maximales : 10 %





La somme des  
contributions  
gouvernementales ne  
doit pas excéder 80 %.


# Les restrictions aux dépenses admissibles

## DÉPENSES NON-ADMISSIBLES (mission de base) :

- Traitements et salaires des employés réguliers de l'organisme promoteur;
- Dépenses pour du remplacement de matériel ou de machinerie désuète;
- Réalisation d'études et d'outils de planification.



**Les dépenses admissibles sont calculées sur une base nette selon les modalités de remboursement des taxes (TPS et TVQ) de chaque organisme.**



# Règles de contribution particulières à certains types de projets

## Les 4 cas d'exception

### Logement social et abordable

- Limite de 1000 \$ par appartement abordable ou social;
- Montant total de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe budgétaire disponible au FDC;

### Parcs et autres équipements de loisirs

- Contribution du FDC limitée à 15 % du montage financier proposé par le promoteur;
- Montant de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe disponible au FDC;
- Si plusieurs projets de « parcs » sont présentés lors de l'appel de projets, la limite maximale passe à 25 % de l'enveloppe.



# Règles de contribution particulières à certains types de projets

## Les 4 cas d'exception

### Sentiers (vélo, marche, équestre)

- Montant de la subvention ne pouvant excéder 20 % de l'enveloppe disponible au FDC\* pour les projets intermunicipaux ou présentant une connexion avec un réseau régional ou national;
- Le taux est réduit à 15 % dans le cas de projets municipaux;
- Si plusieurs projets municipaux sont présentés\*, la limite maximale passe à 20 % de l'enveloppe, à partager entre les municipalités.

### Jardins communautaires et potagers collectifs

- Contribution maximale du FDC limitée à 5 000 \$.

\* Lors de l'appel de projets en cours.

# Processus de dépôt des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 1 : Formulaire d'intention de dépôt

- Format : Formulaire informatisé

**Date limite : 30 janvier 2025**



## ÉTAPE 2 : Accompagnement des promoteurs durant la phase de réflexion de leur projet

- Rencontres de travail avec une agente de soutien en développement social
- Objectif : optimiser la vision, les partenariats, les retombées et la pérennité du projet avant le dépôt de la demande.

**Dates : Rencontres prévues du 4 au 6 février 2025**

# Les étapes du processus

## ÉTAPE 3 : Dépôt de la demande officielle



- Format : formulaire à compléter en ligne (aussi disponible en version PDF sur demande auprès des agentes de soutien)
- À inclure : Résolution de votre organisme; tableau des prévisions financières détaillées; copie des lettres patentes, des lettres d'appui, des lettres confirmant les autres sources de financement; des soumissions; photos, plans ou tout autre document relié à votre projet.

\* *Si la demande est complétée à l'aide du fichier Word, envoyer la demande signée et les pièces justificatives par courriel à [alouafi@mrcvs.ca](mailto:alouafi@mrcvs.ca)*

**Date limite : 14 février 2025 à 16h30**

# Les étapes du processus



## ÉTAPE 4 : Analyse préliminaire

- Vérification des dossiers à la fin de l'appel de projets;
- Au besoin, demande de précisions au promoteur.



## ÉTAPE 6 : Évaluation des projets par le comité d'analyse

- Analyse de la qualité des projets à l'aide d'une grille ;
- Sélections des projets et recommandations au conseil de la MRC
- Adoption d'une résolution par le conseil concernant les projets acceptés

## Les étapes du processus



### ÉTAPE 7 : Annonce de l'acceptation ou du refus

- Dans les 15 jours suivant la séance du conseil;
- Lettre de la MRC ou confirmation par courriel à chaque promoteur indiquant la décision (acceptation ou refus) et les motifs.



### ÉTAPE 8 : Signature d'un protocole d'entente

- Préparation du protocole : identification des indicateurs de résultats (pour reddition de comptes);
- En cas d'acceptation sous conditions : validation du respect des conditions avant la signature;
- Signature du protocole par la MRC et le promoteur;
- Décaissement au promoteur de 75 % de la somme du projet.

# Soutien aux projets acceptés et clôture des projets



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

## Le soutien et la clôture des projets



### Projets en cours de réalisation :

- Suivi administratif par la MRC.
- Responsabilités du promoteur :
  - Informer la MRC de tout frein ou changement relatif aux évaluations de départ (objectifs, dépenses nécessaires, revenus prévisionnels);
  - Confirmer le bon déroulement du projet.

### Clôture de projet :

- Remplir le formulaire de reddition de comptes disponible en ligne ou en format PDF;
- Décaissement au promoteur de 25 % de la somme du projet



## Présentation des projets des éditions précédentes



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**



- **CPE Soulanges** : Projet « *Mise en lumière du premier projet pilote d'une responsable d'un service de garde éducatif en communauté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges* » pour faire connaître l'initiative dans la région.
- **Table de concertation pour aînés de Vaudreuil-Soulanges** : Projet « *Dîner dansant* » afin de créer une occasion de rencontres entre des personnes aînées et de favoriser à briser l'isolement.
- **Réseaux** : Projet « *Mise à jour et bonification du guide d'accueil pour la clientèle immigrante de Vaudreuil-Soulanges* » permettant la mise à jour de l'outil d'intervention utilisé dans l'accompagnement des personnes immigrantes
- **Association PANDA** : Projet « *Groupes de soutien TDAH* » visant le développement de services pour les adultes présentant un trouble du déficit de l'attention ou pour parents dont les enfants présentent le trouble.
- **LGBTQ2+ Vaudreuil-Soulanges** : Projet « *Développement d'ateliers LGBTQ2+* » afin de bonifier l'offre de service de l'organisme et de proposer davantage d'accompagnement et de services à la communauté LGBTQ2+ de Vaudreuil-Soulanges.
- **Centre prénatal et jeunes familles** : Projet « *Un lien... Si attachant!* » visant le développement d'un lien d'attachement sécurisant entre l'enfant et son parent par une approche ludique.
- **L'Association des personnes d'origine africaine et caribéenne** : Projet « *C'est bon pour le moral* » visant à promouvoir les enjeux vécus par la communauté noire en lien avec la santé mentale et favoriser la connaissance des services et des ressources du territoire.



Des questions?



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**



DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS  
**VAUDREUIL  
SOULANGES**

**Merci pour votre collaboration!**

**Pour toutes questions concernant le Fonds de  
développement des communautés, n'hésitez pas  
à communiquer avec nous.**

**[alouafi@mrcvs.ca](mailto:alouafi@mrcvs.ca)**

